

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2132

28 septembre 2007

SOMMAIRE

2XTV S.A.	102324	Immo DM, S.à r.l.	102330
Actio	102304	IND S.à.r.l.	102322
Architecte Marc DISTELDORFF S.à r.l.	102296	Intercrossroads Lux S.à.r.l.	102315
Aviva Morley	102328	Ka Finpart S.A.	102327
Baca S.à.r.l.	102325	Lucien Holdings S.à.r.l.	102304
Bateau Bleu S.A.	102290	Lymit Holdings S.à.r.l.	102307
BB & MT SA	102312	Mandalay Investments S.A.	102304
Benelux Distribution Matériel Textile ...	102314	Maran Skills S.A.	102313
Berac G.m.b.H.	102336	Metal Invest Finance S.A.	102326
Bulla S.à.r.l.	102323	Mobile Business S.A.	102312
Cedar Rock Holdings S.à.r.l.	102296	Modjeska Canyon S.A.	102290
Cemex Hungary Kft. (Luxembourg Branch)	102328	Moro 1 S.à r.l.	102292
Centre de Télécommunications et Téléin- formatiques Luxembourgeois	102310	New Mersey Lux S. à r. l.	102335
Comptoir Foncier de Gravenmacher S.A.	102329	Nitid S.à.r.l.	102321
ComputerCenter	102306	Orion Asset Italy S.à r.l.	102295
Dipta S.A.	102336	Orion European Alnilam S.à r.l.	102305
Dipta S.A.	102316	Oxo International S.A.	102291
Doheem Real-Estate-Consulting S.à.r.l. ...	102298	Patavium Asset Management	102310
Energus Trading S.A.	102335	PayPal 2 S.à r.l.	102293
Europa Swan S.à r.l.	102327	Progé S.A.	102322
Europe Echange S.A.	102313	Rafalex S.C.l.	102332
Europe Echange S.A.	102312	Restalia Sàrl	102296
Excellux S.à r.l.	102335	Restalia Sàrl	102296
Fin Po S.A.	102325	Rubia Finance Group S.A.	102292
Gagfah S.A.	102328	Sofy S.à.r.l.	102308
Garage Muller-Locations	102314	Star Real Estate S.A.	102291
Geraël Sàrl	102291	Sweety S.A.	102329
Glamour Media S.A.	102316	Synergiums S.A.	102291
Global Energy Investments	102326	Tom Tol Consulting S.à r.l.	102290
Hanscan	102292	Tralee Management	102290
Hirschmann Car Communication S.A. ...	102310	Trifi S.à r.l.	102334
Hotel European Securities, S.à.r.l.	102295	Viking Croisières S.A.	102326
		WP Roaming V S.à r.l.	102325
		WT Luxembourg Sàrl	102336

Tralee Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 117.760.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101413/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05429. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Bateau Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.651.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 août 2007.

Pour BATEAU BLEU S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

p. d. V. Roman

Référence de publication: 2007101407/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02573. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Tom Tol Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 94, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 104.085.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101414/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07033. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Modjeska Canyon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 112.211.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007101431/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07605. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Oxo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.952.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007101422/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Star Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 87.774.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007101421/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Synergiums S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 79.637.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101418/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07190. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Geraël Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 52.101.

EXTRAIT

Clôture de liquidation

Il résulte des résolutions des associés de la société GERAEL S.à r.l. prises en date du 11 juillet 2007 que la liquidation de la Société a été clôturée et que la Société a cessé d'exister.

Les documents légaux et comptables de la Société seront conservés pour une durée de 5 ans à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101946/6770/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10902. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Hanscan, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.691.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 juillet 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Romain Bontemps, avec adresse professionnelle au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société.
- Acceptation de la démission de Monsieur Marc Hilger, avec adresse professionnelle au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société.
- Acceptation de la démission de Monsieur Ronald Weber, avec adresse professionnelle au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société.
- Nomination de Monsieur Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.
- Nomination de Monsieur Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.
- Nomination de Monsieur Bruce Mark Currie, avec adresse à Forest Lane, CY1 4HL St Peter Port, Guernsey, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.
- Nomination de EUROFID S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013, en remplacement de ABAX AUDIT.

Il a également été décidé de transférer le siège social de la société du 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101951/581/33.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07654. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Moro 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 159.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101952/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07215. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Rubia Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 101.601.

Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale du 8 juin 2007

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4-6, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg au 10a, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.
2. L'Assemblée décide de révoquer les 3 Administrateurs suivants:

- M. Alain Garros, Administrateur, né le 23 décembre 1940 à Alger Algérie, résident au 45 rue Siggly Vu Letzebuerg L-1933 Luxembourg.

- G.T. IMMOBILIER, Administrateur, n ° matricule B 51.094, établie au 2 rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

- GRAHAM TURNER S.A., Administrateur, n ° matricule 319166, établie au 24 Akara Building De Costa Street Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques)

- GRAHAM TURNER S.A., Administrateur-délégué, n ° matricule 319166, établie au 24 Akara Building De Costa Street Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques)

3. L'Assemblée décide de révoquer de son mandat de Commissaire aux comptes GRAHAM TURNER S.A., Administrateur-délégué, n ° matricule 319166, établie au 24 Akara Building De Costa Street Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques)

4. En vertu de la loi sur les sociétés commerciales du 25 août 2006, l'Assemblée décide de nommer comme Administrateur unique M. Roland Mertz demeurant au rue des Marquisat - Thiaumont 321 B -6717 Attert

5. L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes la société MAZARS établie au 10a, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'année 2012.

RUBIA FINANCE GROUP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007101950/1682/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PayPal PTE. LTD., a company incorporated under the laws of Singapore, having its registered office at 89 Neil Road, #03-01, Singapore 088849, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 200509725E, here represented by Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing in Metz, by virtue of a proxy given in Singapore, on 18 May 2007.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, acting as the sole shareholder of PayPal 2 S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 18 April 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127.758 (hereinafter the «Company»).

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 11,200,000.-) from its current amount of fifteen million nine hundred ninety-one thousand dollars of the United States of America (USD 15,991,000.-) up to twenty-seven million one hundred ninety-one thousand dollars of the United States of America (USD 27,191,000.-) through the issue of eleven thousand two hundred (11,200) new shares of the Company with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000.-) each.

Subscription and Payment

All of the eleven thousand two hundred (11,200) new shares are subscribed by PayPal PTE. LTD., prequalified, represented by Mr Franck Deconinck, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, at a total price of eleven million two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 11,200,000.-) which shall be entirely allocated to the share capital.

All these subscribed shares have been entirely paid-up by a contribution in cash so that the amount of eleven million two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 11,200,000.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at twenty-seven million one hundred ninety-one thousand dollars of the United States of America (USD 27,191,000.-) represented by twenty-seven thousand one hundred ninety-one (27,191) shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000.-) each.»

Evaluation

For the purpose of registration, the increase of the share capital is valued at EUR 8,306,502.31.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated EUR 87,300.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PayPal PTE. LTD., une société constituée sous les lois de Singapour, ayant son siège social à 89 Neil Road, #03-01, Singapour 088849, enregistrée auprès du Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 200509725E, ici représentée par M. Franck Deconinck, maître en droit, demeurant à Metz, en vertu d'une procuration donnée à Singapour, en date du 18 mai 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, agissant en tant qu'associée unique de PayPal 2 S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social aux 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 18 avril 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de onze millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze millions neuf cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.991.000,-) à vingt-sept millions cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 27.191.000,-) par l'émission de onze mille deux cents (11.200) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.

Souscription et libération

L'entièreté des onze mille deux cents (11.200) parts sociales nouvelles sont souscrites par PayPal PTE. LTD., préqualifiée, représentée par M. Franck Deconinck, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée, à un prix total de onze millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.200.000,-) qui sera entièrement affecté au capital social.

Toutes ces parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de onze millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.200.000,-) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-sept millions cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 27.191.000,-) représenté par vingt-sept mille cent quatre-vingt-onze (27.191) parts sociales d'une valeur de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social est évalué à EUR 8.306.502,31.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 87.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'entête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Deconinck, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, LAC/2007/10651. — Reçu 83.457,53 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007102122/7241/112.

(070115833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Orion Asset Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007102123/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05118. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Hotel European Securities, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.447.

Les comptes annuels pour la période du 15 mai 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102110/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07556. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Restalia Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6434 Echternach, 4, rue André Duchscher.
R.C.S. Luxembourg B 94.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

RESTALIA S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102144/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06784. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Restalia Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6434 Echternach, 4, rue André Duchscher.
R.C.S. Luxembourg B 94.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

RESTALIA S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102143/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06787. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Architecte Marc DISTELDORFF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

ARCHITECTE MARC DISTELDORFF S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102141/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06783. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Cedar Rock Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 98.218.

In the year two thousand and seven on the twenty-seventh day of July
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg

There appeared, CEDAR ROCK INVESTMENT CORPORATION, a company organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Citco Building, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by Maître Martine Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private

seal given in Jersey on 24th July, 2007, which shall remain annexed to this deed after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company CEDAR ROCK HOLDINGS S.à.r.l., having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (the «Company») incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 30th December, 2003 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 159 of the 7th July 2004.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolution:

Resolution

Amendment of article twelve, paragraph five of the articles so as to read:

«A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting of managers may also in all circumstances be held by conference call only and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille sept le vingt-septième jour du mois de juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg

A comparu, CEDAR ROCK INVESTEMENT CORPORATION, une société organisée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par Maître Martine Elvinger, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 juillet 2007 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la personne présente et le notaire soussigné.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être l'associé unique de la société à responsabilité limitée CEDAR ROCK HOLDINGS S.à.r.l., ayant son siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, le 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 159 du 7 Février 2004.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Modification de l'article douze, paragraphe cinq des statuts de façon à lire:

«Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir exclusivement par conférence téléphonique et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, Relation: LAC/2007/20822. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102140/211/63.

(070115794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Doheem Real-Estate-Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 130.931.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of Juli

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

1.- M. Wopke Wiersma, engineer, residing in L-6162 Bourglinster, 16, rue de l'école, acting in his own name as well as manager of

2.- the private limited liability company MNW TRADE & MANAGEMENT S. à r.l., having its registered office in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle, (RCS Luxembourg B 115.427)

3.- Mme Marylène Deneau, teacher, residing in L-6162 Bourglinster, 16, rue de l'école.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company, which is hereby incorporated:

Title I.- Form, Object, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The purposes for which the Company is established are to promote the RE/MAX franchise and to grant within the Grand Duchy of Luxembourg the aforesaid franchises, the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company is authorised to do any commercial or financial acts relating to the movable or real estate property or any further act in consistency with its corporate object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name DOHEEM REAL-ESTATE-CONSULTING S.à.r.l.

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Strassen.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the same manner as provided for any amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II.- Capital, Shares

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in a general meeting representing at least three quarters of the share capital, as long as the procedure set out in article 10 here under has been priorly respected.

Art. 10. Any shareholder who wants to transfer all or part of his shares to one or several new shareholders must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares whose transfer is requested, the names, first names, professions, and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of pre-emption for the acquisition of the shares whose transfer is proposed.

This right is exercised in proportion to the number of shares possessed by each shareholder. Any total or partial non-exercise of a pre-emption right by one of the shareholders will increase proportionally the right of pre-emption of the other shareholder (s).

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus of shares is in the absence of agreement, allocated by drawings.

The shareholder who plans to exercise his right of pre-emption, must inform the other shareholders by registered mail within one month following the letter informing him of the request for transfer. Failure to do so will result in the loss of his right of pre-emption. The loss by one shareholder of his right of pre-emption will increase proportionally the right of pre-emption of the other shareholder(s) who will benefit from an extra two weeks to exercise their right.

The price payable for acquiring shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), or failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the President of the «tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg».

The expert will determine the payable price on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the Company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company, which he shall deem essential to the execution of his mission.

Shareholders who have exercised their right of pre-emption will be obliged to acquire the shares at the price determined by the expert, and the transferor shall be obliged to transfer the shares at such price.

The cost of the expert will be shared equally between the transferor and the shareholder(s) having exercised their right of pre-emption.

Art. 11. The approval of all the shareholders is required in case the shares are transferred either to descendants or the surviving spouse.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III.- Management

Art. 14. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 14 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of the technical manager and of the administrative manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Art. 15. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Title IV.- Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Financial year, Balance sheet

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than three quarters of the corporate capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December.

Art. 18. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Title V.- Distribution of profits, Legal reserves

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Title VI.- Liquidation

Art. 20. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the December 31st, 2008.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Subscription - Payment

The 100 (one hundred) shares have been subscribed as follows:

	Shares
M. Wopke Wiersma, prenamed	65
Mme Marylène Deneau, prenamed	25
MNW TRADE & MANAGEMENT S. à r.l., prenamed	10
Total of one hundred:	100

All the shares have been fully paid by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the shareholders

The shareholders representing the whole capital of the Company have taken unanimously the following resolutions:

- 1) Mr Wopke Wiersma, prenamed is appointed for an undetermined period as sole manager.
- 2) The company will be validly bound and represented towards third parties by the sole signature of the manager.
- 3) The address of the Company is fixed in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,400.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, in the Office of the notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

1.- Monsieur Wopke Wiersma, ingénieur, demeurant à L-6162 Bourglinster, 16, rue de l'école, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant de

2.- la société à responsabilité limitée MNW TRADE & MANAGEMENT S. à r.l, ayant son siège social à L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle, (RCS Luxembourg N° B 115.427)

3.- Madame Marylène Deneau, enseignante, demeurant à L-6162 Bourglinster, 16, rue de l'école.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet de promouvoir la franchise RE/MAX et d'accorder sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg sous forme de franchises les droits d'exploitation de la prédite franchise; la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociations ou de toutes autres manières participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toutes assistances.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

La Société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales ou financières de nature mobilière ou immobilière qui sont en conformité avec son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de DOHEEM REAL-ESTATE-CONSULTING s.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérant du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part social est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les 3/4 (trois quarts) du capital social et sous réserve que la procédure précisée à l'article 10 ci-après ait au préalable été respecté.

Art. 10. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales à un (des) non associé(s) doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors droit à un droit de préemption pour le l'achat des parts sociales dont la cession est proposée.

Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît proportionnellement celui des autres.

En aucun cas les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans le mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi, il sera déchu de son droit de préemption. La déchéance d'un associé accroît le droit de préemption des autres proportionnellement au nombre de leurs parts sociales. Ils disposeront dans ce cas d'un délai supplémentaire de 15 jours pour exercer leur droit.

Le prix payable pour l'acquisition des parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associés cessionnaires et à défaut par un expert comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associés cessionnaires et en cas de désaccord par un expert indépendant nommé par le Président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente.

Le prix payable devra être calculé sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou ceux des deux dernières années.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Les associés qui auront exercé leur droit de préemption seront tenus d'acquiescer les parts sociales au prix fixé par l'expert et le cédant serra tenu de les céder à ce prix.

Les frais de l'expert seront supportés à part égale entre le cédant et le (les) associé(s) ayant exercé son (leur) droit de préemption.

Art. 11. Le consentement de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort à des héritiers réservataires et/ou au conjoint survivant.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III.- Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 14 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature individuelle du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de son gérant technique et d'un gérant administratif.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV.- Assemblées générales, Décision des associés, Année sociale, Comptes annuels

Art. 16. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant au moins trois quarts (3/4) du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Titre V.- Distribution de bénéfices, Réserve légale

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Titre VI.- Liquidation

Art. 20. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Souscription - Libération

Les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
Monsieur Wopke Wiersma, préqualifié,	65
Madame Marylène Deneau, préqualifié	25
MNW TRADE & MANAGEMENT S. à r.l, préqualifiée,	10
Total cent	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2008.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Résolutions des associés

Les associés ci-avant qualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se déclarant valablement et dûment convoqués se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Le nombre de gérants est fixé à deux.

- 1) Monsieur Wopke Wiersma, prénommé, est nommé pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant unique.
- 2) Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la seule signature du gérant.
- 4) L'adresse de la Société est fixée à L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à 1.400,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant ainsi qu'il a été dit, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Wiersma, M. Deneau, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19147. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007102108/206/324.

(070115490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Mandalay Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.676.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102137/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08043. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Actio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.409.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour ACTIO

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007102136/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06827. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Lucien Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.461.

In the year two thousand and seven on the twenty-seventh day of July

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared:

PLP ASSOCIATES HOLDINGS L.P., a limited partnership, existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A., represented by Maître Martine Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in New York on 24th July, 2007, which shall remain annexed to this deed after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company LUCIEN HOLDINGS S.à.r.l., having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the «Company») incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 16th December, 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 120 of the 6th February 2003. The articles of incorporation have been amended by deed of notary Joseph Elvinger on 19th December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 215 of 28th February 2003.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolution:

Resolution

Amendment of article twelve, paragraph five of the articles so as to read:

«A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting of managers may also in all circumstances be held by conference call only and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille sept le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg

A comparu:

PLP ASSOCIATES HOLDINGS L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Maître Martine Elvinger, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 juillet 2007 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la personne présente et le notaire soussigné.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être l'associé unique de la société à responsabilité limitée LUCIEN HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, le 16 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 120 du 6 février 2003. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 19 décembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 215 du 28 février 2003.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Modification de l'article douze, paragraphe cinq des statuts de façon à lire:

«Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir exclusivement par conférence téléphonique et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, Relation: LAC/2007/20827. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102150/211/68.

(070115775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Orion European Alnilam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.216.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007102126/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04944. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

ComputerCenter, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.866.

Im Jahre zweitausendsieben, den zwölften Juli.

Vor uns Notar Paul Decker, mit Amtssitz zu Luxembourg-Eich, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- IT HOUSE, eine luxemburgische Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise, hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, nämlich Herrn Yves Elsen, Dipl. Ing./MBA Insead, und Herrn Nicolas Comes, diplômé en revision d'entreprise, beide berufsansässig in L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

2.- Herr Erich Lambert, Dipl. Wirtschaftsinformatiker, berufsansässig in L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

Die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, sind die alleinigen Inhaber sämtlicher Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ComputerCenter mit Sitz in L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise

gegründet vermittelt durch den unterfertigten Notar vom 20. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 590 vom 22. März 2006

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg Sektion B unter Nummer 112.866.

Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendachthundert Euro (12.800,- EUR) eingeteilt in eintausend zweihundert achtzig (1.280) Anteile zu je zehn Euro (10,- EUR) alle voll eingezahlt.

Diese Anteile sind wie folgt verteilt:

1.- IT-HOUSE, vorbenannt eintausend vierundzwanzig Anteile	1.024
2.- Herr Erich Lambert, vorbenannt zweihundert sechsundfünfzig Anteile	256
Total: eintausendzweihundertachtzig Anteile	1.280

Alsdann haben die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht nachfolgende Anteilabtretungen zu beurkunden:

Herr Erich Lambert, vorbenannt, tritt seine zweihundert sechsundfünfzig (256) Anteile an die hier ebenfalls erschienene Aktiengesellschaft CH-TECH mit Sitz in CH-2800 Delemont, 1, route de Vorbourg, eingetragen Handelsregister der Schweiz unter der Nummer 670.3.002.175,

hier vertreten ist durch Herr Nicolas Comes, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 12. Juli 2007, in Luxemburg,

welche Vollmacht nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde begeben bleibt.

Die Abtretung geschieht mit Wirkung zu heutigen Tage, somit erhält die Zessionarin ab diesem Datum alle diesen Anteilen zugehörigen Rechte und Pflichten.

Die Abtretung erfolgt zu dem Gesamtpreis von zehntausend fünfhundert Euro (10.500,- EUR), welche der Zedent annimmt.

Der Preis ist zahlbar treuhänderisch für Konto des Zedenten zu Händen des amtierenden Notars innerhalb von 14. Tagen.

Annahme

Herr Yves Elsen erklärt in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft vorstehende Anteilabtretungen namens der Gesellschaft anzunehmen und bestätigt dass diesbezüglich kein Hindernis besteht.

Beschlüsse der Anteilhaber

Die vorgenannten Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, haben alsdann folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die neuen Gesellschafter beschliessen nach vorgehender Anteilsabtretung Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendachthundert Euro (12.800,- EUR) eingeteilt und zugeteilt wie folgt

1.- IT-HOUSE, vorbenannt eintausend vierundzwanzig Anteile	1.024
2.- CH-TECH, zweihundert sechsundfünfzig Anteile	256
Total: eintausendzweihundertachtzig Anteile	1.280

Zweiter Beschluss

Die Anteilinhaber akzeptieren:

- die Kündigung von Herrn Erich Lambert, vorbenannt, als Geschäftsführer und erteilen ihm Entlast.
- bestätigen für eine unbestimmte Dauer:
- * Herrn Yves Elsen, als Geschäftsführer
- ernennen für eine unbestimmte Dauer:
- * Herrn Nicolas Comes, zum Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift eines jeden der Geschäftsführer rechtskräftig verpflichtet und vertreten.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 1.000,- EUR.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Y. Elsen, N. Comes, E. Lambert, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18013. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier Veröffentlichung im Mémorial zum Zwecke der Transkription erteilt.

Luxemburg-Eich, den 16. August 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007102131/206/75.

(070115814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Lymit Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.903.

In the year two thousand and seven on the twenty-seventh day of July

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

LAKE CLAIRE INVESTMENTS Ltd, a limited liability company, existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Citco Building, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by Maître Martine Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in New York on 24th July, 2007, which shall remain annexed to this deed after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company LYMIT HOLDINGS S.à.r.l, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the «Company») incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 7th December, 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 847 of the 28th April, 2006.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolution:

Resolution

Amendment of Article twelve, paragraph four of the articles so as to read:

«A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting of managers may also in all circumstances be held by conference call only and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille sept le vingt-septième jour du mois de juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg

A comparu:

LAKE CLAIRE INVESTMENTS Ltd, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par Maître Martine Elvinger, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 juillet 2007 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la personne présente et le notaire soussigné.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être l'associé unique de la société à responsabilité limitée LYMIT HOLDINGS S.à.r.l., ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, le 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 847 du 28 avril 2006.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Modification de l'article douze, paragraphe quatre des statuts de façon à lire:

«Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir exclusivement par conférence téléphonique et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, Relation: LAC/2007/20826. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102149/211/65.

(070115778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Sofy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.515.

In the year two thousand and seven on the twenty-seventh day of July

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

LUCIEN HOLDINGS S.à.r.l., a company organised under Luxembourg law, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, represented by its duly appointed manager in function Maître Martine Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company SOFY S.à.r.l, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the «Company») incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 17th December 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations under number 132 of the 10th February 2003. The articles of incorporation have been amended by deed of notary Joseph Elvinger on 19th December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 262 of 12th March 2003.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolution:

Resolution

Amendment of article twelve, paragraph five of the articles so as to read:

«A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting of managers may also in all circumstances be held by conference call only and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille sept le vingt-septième jour du mois de juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg

A comparu:

LUCIEN HOLDINGS S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, représentée par un de ses gérants en fonction, Maître Martine Elvinger, avocat, résidant à Luxembourg.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être l'associé unique de la société à responsabilité limitée SOFY S.à.r.l., ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, le 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 132 du 10 février 2003. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 19 décembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 262 du 18 mars 2003.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Modification de l'article douze, paragraphe cinq des statuts de façon à lire:

«Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir exclusivement par conférence téléphonique et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, Relation: LAC/2007/20821. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102152/211/64.

(070115772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Patavium Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 66.432.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007102132/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03725. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Centre de Télécommunications et Téléinformatiques Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.
R.C.S. Luxembourg B 33.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

CENTRE DE TELECOMMUNICATIONS ET TELEINFORMATIQUES LUXEMBOURGEOIS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102148/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05911. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Hirschmann Car Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 125.107.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

HIRSCHMANN ELECTRONICS HOLDING S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.804 here represented by Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg (the «Sole Shareholder»).

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the Sole Shareholder of the company HIRSCHMANN CAR COMMUNICATION S.A., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated by deed of M^e Henry Hellinckx notary on the 29th day of December 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»).

Then the Sole Shareholder requested the undersigned notary to draw up as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, with effect as of 12 March 2007 and to amend Article 2 of the Articles which shall read as follows:

« 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prenominalled in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HIRSCHMANN ELECTRONICS HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.804, ici représentée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg (l'«Actionnaire Unique»).

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, déclare être l'Actionnaire Unique de la société HIRSCHMANN CAR COMMUNICATION S.A., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Henry Hellinckx en date du 29 décembre 2006, dont les statuts (les «Statuts») n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

L' Actionnaire Unique déclare et prie le notaire d'acter que:

Première résolution

L' Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg à 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, avec effet au 12 mars 2007, et de modifier l'article 2 des Statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

« 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, Relation: LAC/2007/2508. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102164/211/93.

(070115585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Mobile Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 78.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

MOBILE BUSINESS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007102161/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05389. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Europe Echange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

EUROPE ECHANGE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102159/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05388. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

BB & MT SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

BB & MT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102156/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06798. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Europe Echange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 75.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

EUROPE ECHANGE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102157/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05386. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Maran Skills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 70.869.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois MARAN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal (RCS Luxembourg N ° B.65.557),

ici représentée par Monsieur Pierre Nameche, demeurant 10, allée des Pins Sylvestres à B-1390 Grez-Doiceau (Belgique),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 26 juin 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Qu'elle est la seule et unique associée, représentant l'intégralité du capital social, de la société anonyme MARAN SKILLS S.A. (la «Société»), ayant son siège social au L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro ...

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 70.869.

Que MARAN INTERNATIONAL S.A., prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société et déclare:

- qu'en tant qu'actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la Société,
- expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société.
- encore que tout le passif a été payé et que des provisions pour pertes ont été faites et que la liquidation de la Société a été achevée.
- en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société MARAN SKILLS S.A. et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet,
- que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute,
- que le comparant s'est engagé à annuler l'intégralité des actions aux porteurs émises en présence du notaire instrumentant,
- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) années à l'adresse suivante 10, allée des Pins Sylvestres à B-1390 Grez-Doiceau (Belgique).

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Nameche, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, Relation: LAC/2007/17613. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007102112/206/48.

(070115847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Benelux Distribution Matériel Textile, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 46.299.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102165/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06322. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Garage Muller-Locations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.620.

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GARAGE MULLER-LOCATIONS S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 70, route d'Esch L-1470 Luxembourg constituée par acte sous seing privé, le 30 avril 1962, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial») numéro 5 du 19 janvier 1963.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé du 29 janvier 2002, publié au Mémorial numéro C-1495 du 16 octobre 2002.

L'assemblée a été présidée par M^e Léon Gloden, avocat, résidant à Luxembourg.

Le président a nommé Mariya Gadzhalova, avocat, résidant à Luxembourg en qualité de secrétaire. L'assemblée a également élu Mariya Gadzhalova, avocat, résidant à Luxembourg en qualité de scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont inscrits sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste de présence ainsi que les procurations signées ne varieront resteront annexées au présent document pour être enregistrées en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

2. Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et les associés déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après:

1. Décision à prendre concernant la dissolution et la liquidation de la Société.

2. Nomination de Monsieur Dominique Déom en tant que liquidateur de la Société et fixation des pouvoirs du liquidateur.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'assemblée a noté que la Société continue d'exister pour les seuls besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée a nommé Monsieur Dominique Déom en tant que liquidateur de la Société.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'assemblée autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par les associés de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tous boni de liquidation intérimaires tel qu'il estime opportun.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: M. Gadzhalova, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, Relation: LAC/2007/15286. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102162/211/53.

(070115571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Intercrossroads Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.543.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CARREFOUR, société anonyme, société de droit français, avec siège social à F-75016 Paris, 6, avenue Raymond Poincaré,

ici représentée par Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2007 qui restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, annexée au présente acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité de seule associée de la société ci-après désignée détenant l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales représentatives du capital social de celle-ci a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1 ° La société à responsabilité limitée INTERCROSSROADS LUX S.à r.l., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 105543 a été constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 409 du 3 mai 2005.

2 ° Le capital social de la société est représenté par cinq cents (500) parts sociales entièrement détenues par son associée unique la société anonyme CARREFOUR, prénommée.

3 ° CARREFOUR, prénommée, agissant en sa dite qualité, prononce la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation avec effet immédiat.

4 ° Elle assume la fonction de liquidateur.

Elle déclare en cette qualité que la société n'a plus de passif et que les actifs sont transférés à l'associée unique.

5 ° Elle constate que la liquidation de la société est ainsi achevée et que la société est définitivement dissoute et liquidée.

6 ° Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

7 ° Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant la durée de cinq ans au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

8 ° La comparante réglera les frais des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, boulevard Royal, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Sprimont, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, LAC/2007/17363. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007102113/7241/43.

(070115839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Dipta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.012.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102163/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06332. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Glamour Media S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 130.932.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée de droit suisse SIST INVESTIMENTI Sagl, avec siège social à CH-6900 Lugano, Via Clemente Maraini 39, (Suisse),

ici représentée par Mademoiselle Marie-Claire Kakeldey, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois IMTECH FINANCE SA, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

ici représentée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F-D Roosevelt, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

3.- La société à responsabilité limitée de droit suisse CCR INIZIATIVE Sagl, avec siège social à CH-6902 Lugano-Paradiso, Via San Salvatore 10, (Suisse),

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

A - Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GLAMOUR MEDIA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B - Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) par action.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) et sera représenté par cinq millions (5.000.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication de l'acte constitutif du 14 août 2007 en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; Il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes. A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C - Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D - Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E - Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la

Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins 10 pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 26 mai à 10.00 à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F - Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G - Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société à responsabilité limitée de droit suisse SIST INVESTIMENTI Sagl, prédésignée, quinze mille cent cinquante actions	15.150
2.- La société anonyme de droit luxembourgeois IMTECH FINANCE SA, prédésignée, quarante-deux mille quatre cent vingt-cinq actions	42.425
3.- La société à responsabilité limitée de droit suisse CCR INIZIATIVE Sagl, prédésignée, quarante-deux mille quatre cent vingt-cinq actions	42.425
Total: cent mille actions	100.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur de catégorie A:

- Monsieur Marc Schmit, chef comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, Président du conseil d'administration,

- Madame Annie Swetenham, corporate manager, née à Neuilly-sur-Seine (France), le 18 août 1950, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, et

- Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né à Luxembourg, le 3 octobre 1952, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

3) Est appelé à la fonction d'administrateur de catégorie B:

- Monsieur Jean Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F-D Roosevelt.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée de droit irlandais CHESTER-CLARK LIMITED, avec siège social à Dublin 2, 24-26, City Quay, (Irlande), inscrite au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 187566.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2013.

6) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-C. Kakeldey, D. Kirsch, A. Swetenham, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2007. Relation GRE/2007/3698. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2007.

M. Schaeffer.

Signé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son confrère Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, momentanément absent.

Référence de publication: 2007102114/231/248.

(070115492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Nitid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 90.610.

In the year two thousand and seven on the twenty-seventh day of July
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

LUCIEN HOLDINGS S.à.r.l., a company organised under Luxembourg law, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, represented by its duly appointed manager in function Maître Martine Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company NITID S.à.r.l., having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the «Company») incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 17th December 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 145 of the 12th February 2003. The articles of incorporation have been amended by deed of notary Joseph Elvinger on 19th December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 273 of 13th March 2003.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolution:

Resolution

Amendment of article twelve, paragraph five of the articles so as to read:

«A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting of managers may also in all circumstances be held by conference call only and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille sept le vingt-septième jour du mois de juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg

A comparu:

LUCIEN HOLDINGS S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, représentée par un de ses gérants en fonction Maître Martine Elvinger, avocat, résidant à Luxembourg.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être l'associé unique de la société à responsabilité limitée NITID S.à.r.l., ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, le 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 145 du 12 février 2003. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 19 décembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 273 du 13 mars 2003.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Modification de l'article douze, paragraphe cinq des statuts de façon à lire:

«Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir exclusivement par conférence téléphonique et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, Relation: LAC/2007/20823. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102142/211/64.

(070115792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Progé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3583 Dudelange, 4, rue des Traceurs.

R.C.S. Luxembourg B 106.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

PROGE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102146/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06782. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

IND S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.600.

In the year two thousand and seven on the twenty-seventh day of July

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

LUCIEN HOLDINGS S.à.r.l., a company organised under Luxembourg law, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, represented by its duly appointed manager in function, Maître Martine Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company IND S.à.r.l, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the «Company») incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 17th December 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 146 of the 12th February 2003. The articles of incorporation have been amended by deed of notary Joseph Elvinger on 19th December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 286 of 18th March 2003.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolution:

Resolution

Amendment of article twelve, paragraph five of the articles so as to read:

«A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting of managers may also in all circumstances be held by conference call only and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille sept le vingt-septième jour du mois de juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg

A comparu:

LUCIEN HOLDINGS S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, représentée par un de ses gérants en fonction, Maître Martine Elvinger, avocat, résidant à Luxembourg.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être l'associé unique de la société à responsabilité limitée IND S.à.r.l., ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, le 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 146 du 12 février 2003. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 19 décembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 286 du 18 mars 2003.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Modification de l'article douze, paragraphe cinq des statuts de façon à lire:

«Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir exclusivement par conférence téléphonique et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, Relation: LAC/2007/20824. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102147/211/64.

(070115789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Bulla S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.494.

—

In the year two thousand and seven on the twenty-seventh day of July

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

LUCIEN HOLDINGS S.à.r.l., a company organised under Luxembourg law, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, represented by its duly appointed manager in function, Maître Martine Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company BULLA S.à.r.l., having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the «Company») incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 17th December 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 132 of the 10th February 2003. The articles of incorporation have been amended by deed of notary Joseph Elvinger on 19th December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 154 of 13th February 2003.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolution:

Resolution

Amendment of article twelve, paragraph five of the articles so as to read:

«A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting of managers may also in all circumstances be held by conference call only and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille sept le vingt-septième jour du mois de juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg

A comparu:

LUCIEN HOLDINGS S.à.r.l. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, représentée par un de ses gérants en fonction, Maître Martine Elvinger, avocat, résidant à Luxembourg.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être l'associé unique de la société à responsabilité limitée BULLA S.à.r.l., ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, le 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 132 du 10 février 2003. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 19 décembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 154 du 13 février 2003.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Modification de l'article douze, paragraphe cinq des statuts de façon à lire:

«Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir exclusivement par conférence téléphonique et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, Relation: LAC/2007/20828. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102154/211/64.

(070115770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

2XTV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.101.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 7 août 2007

Monsieur Salim Bourekba, employé privé, né le 11 mai 1971, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté, avec effet au 14 août 2007, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Madame Elke Dosch démissionnaire avec effet au 14 août 2007. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Le 7 août 2007.

Certifié sincère et conforme

2XTV S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007101880/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

WP Roaming V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 301.350,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.440.

—
EXTRAIT

Par une résolution de l'associé unique de la Société en date du 4 décembre 2006 DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la Société. Par une résolution en date du 17 août 2007 l'associé unique de la Société révoque avec effet rétroactif au jour de sa nomination DELOITTE S.A. comme commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007101908/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Baca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 22A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 115.322.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 10 août 2007

Madame Diane Peiffer, associée unique de la société BACA S.à r.l., a nommé comme gérant administratif:

- Madame Diane Peiffer, née le 11 juin 1972 à Luxembourg, demeurant à L-8034 Strassen, 1a, rue Michel Lentz.

Le gérant administratif a le pouvoir de signature individuelle en toutes circonstances jusqu'à un montant de 5.000,- € (cinq mille Euros).

Le gérant technique, Monsieur Arnaud Roger, ne peut s'engager pour BACA S.à r.l. qu'avec la cosignature obligatoire de Madame Diane Peiffer.

Luxembourg, le 10 août 2007.

D. Peiffer.

Référence de publication: 2007101901/800771/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04627. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Fin Po S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.676.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 12 juillet 2007

- La société K DEVELOPPEMENT S.A., ayant comme représentant permanent Monsieur Michele Mezzarobba, démissionne de son mandat d'Administrateur de Catégorie A.

- Monsieur Michele Mezzarobba, directeur financier, résidant professionnellement au 23bis, avenue de Messine, F-75008 Paris, est nommé nouvel Administrateur de Catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour FIN PO S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007101873/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Viking Croisières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 66.395.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société du 26 juillet 2007 que:

- Messieurs Torstein Hagen, Charles Duro, Anton Hofmann et Michael Gardeler ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

- La société ERNST AND YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach 7, Parc d'activité Syrdall inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n^o B 47.771 a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme, délivre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007101919/317/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06132. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Metal Invest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 58.574.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 juillet 2007 que:

- les mandats des administrateurs Madame Maggy Kohl-Birget, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, M^e Charles Duro et M^e Marianne Goebel, tous deux demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, sont arrivés à échéance, ils ont été reconduits pour une durée de 1 an. Leur mandat prendra fin en 2008.

- la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes. La durée de ce mandat est fixée à 1 an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101918/317/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Global Energy Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.144.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101869/5564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07287. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Ka Finpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.598.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2007

1. Les mandats d'Administrateurs de:

Catégorie A de:

Monsieur Gianmario Cazzaniga, dirigeant de sociétés, demeurant à I-20122 Milano, Via Luigi Majno nr 21

et de Catégorie B de:

La société LOUV Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

La société DMC Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

sont reconduits pour une période de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 6 août 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour KA FINPART S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007101870/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07726. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Europa Swan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.585.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.358.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 août 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Vincent Goy, avec adresse au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de son mandat de gérant.

- Acceptation de la démission de Monsieur Eric Biren, avec adresse au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de son mandat de gérant.

- Acceptation de la démission de Monsieur Peter Cluff, avec adresse au 136, Sloane Street, SW1X 9AY Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant.

- Acceptation de la démission de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, de son mandat de commissaire.

- Nomination de Monsieur Hens Walter Emiel R., demeurant au 9, Osylei, B-2640 Mortsel, Belgique, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Patrick Gaston Théophile Moyaert, demeurant au 18B, Erasmuslaan, B-1780 Wemmel, Belgique, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101896/581/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Cemex Hungary Kft. (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 108.427.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance de la Société tenue à Budapest le 13 août 2007

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société tenu à Budapest en date du 13 août 2007 que:

Monsieur Mr. Laurent Godineau, né le 17 juin 1973 à Cholet, France, demeurant à 1 B, rue des Jonquilles, 57 330 Hettange Grande, France, a été nommé gérant de la Succursale avec effet au 15 août 2007 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Michael McDonald, né le 10 janvier 1948 à Manchester (Royaume-Uni), demeurant à L-4972 Dippach, 162, route de Luxembourg, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101927/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Aviva Morley, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.640.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui a eu lieu le mardi 1^{er} juillet 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire procède à la nomination de Monsieur Adam Lessing, professionnellement domicilié à Poultry n° 1, EC2R 8 EJ, Londres, Royaume-Uni, en tant qu'Administrateur avec effet au 31 juillet 2007.

Au 31 juillet 2007, le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- M. James Tanner, Président et Administrateur du Conseil d'Administration,
- M. José Caturla, Administrateur,
- M. Jacques Elvinger, Administrateur,
- M. Marcel Ernzer, Administrateur,
- M. Adam Lessing, Administrateur.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour extrait conforme

W. Gilson

Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2007101917/649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07868. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 14. August 2007

Gemäss dem Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 14. August 2007 ist der Sitz der Gesellschaft ab dem 14. August 2007 von 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg nach 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg verlegt.

Zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2007101936/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07978. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Sweety S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 65.632.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2007 de la société, il a été décidé:

- D'accepter les démissions de Monsieur Carlo Santoiemma né le 25 mars 1967 à Matera en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de Monsieur Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milan en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de Madame Sophie Jacquet, née le 7 mai 1974 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de leurs fonctions d'administrateurs;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, né le 12 juillet 1959 à Saint-Mard en Belgique, domicilié professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, Madame Madeleine Simeon, sans profession, née le 17 décembre 1939 à Saint-Mard en Belgique, domiciliée professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, Monsieur Christian Charles Lauer, avocat, né le 31 janvier 1968 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 27, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, leurs mandats ayant comme échéance celui de leurs prédécesseurs.

- De transférer le siège social de la société au 27, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

- D'appeler à la fonction de commissaire aux comptes GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l., en abrégé G.C.A. S.à r.l. ayant son siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007101939/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08560. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Comptoir Foncier de Gravenmacher S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 108.172.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire
tenue au siège social de la société en date du 3 juillet 2007*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de révoquer Monsieur Hervé Lillo, de sa fonction de commissaire aux comptes et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la Société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., société établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.966. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013,

- d'accepter la démission de Monsieur Victor Fouquet de son poste d'administrateur,

- de révoquer Monsieur Martin Shapiro de son poste d'administrateur et de révoquer Monsieur Gilles Malhomme de son poste d'administrateur et administrateur délégué,

- de nommer comme nouveaux administrateurs:

* Monsieur Guy Feite demeurant à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre,

* Madame Michèle Feite demeurant à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre,

* La société COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., société anonyme au capital social de 31.000,- euros, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 59.942 et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre, Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013, - de transférer le siège social de la société au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, avec effet immédiat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007101935/1383/31.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Immo DM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 1, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 129.666.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Michel Depère, agent immobilier, né à Ottignies (B), le 4 mai 1951 demeurant au 1, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de IMMO DM, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la gestion, l'administration, la promotion, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers par location, vente, échange et de toute autre manière, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet présenté.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq parts sociales (125) de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la société sera unipersonnelle, et par l'assemblée générale des associés, en cas de pluralité d'associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Le gérant pourra créer des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les S.à r.l.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

		parts
Monsieur Michel Depère, préqualifié,	125	
Total	125	

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-)

Procès-verbal

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée,

Monsieur Michel Depère, précité, agent immobilier, né à Ottignies, le 4 mai 1951 demeurant au 1, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Il peut également conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi au 1, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Depère, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, LAC/2007/16424. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007085379/202/117.

(070094489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Rafalex S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6868 Wecker, 52, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 3.661.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les associés mentionnés à l'article 5 une société civile immobilière particulière et familiale, qui prendra la dénomination de RAFALEX S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion des immeubles dont elle se rendrait propriétaire, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à L-6868 Wecker, 52 Duchscherstrooss.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à 5.000 euros, divisé en cent parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

a) Monsieur Patrick Bouillot, employé privé, né le 20 mars 1972,	49
b) Madame Laurence Bouchard, employée privée, née le 26 novembre 1974.	49
c) Mademoiselle Alexia Bouillot, sans profession, née le 5 avril 2002,	1
d) Monsieur Rafael Bouillot, sans profession, né le 29 janvier 2005,	1
Total: cent parts sociales,	100

les quatre associés demeurant à L-Wecker, 52 Duchscherstrooss.

Les droits relatifs aux parts sociales de chacun des associés sub c) et d) seront exercés, tant que ceux-ci n'auront pas atteint la majorité, par leurs parents, les associés sub a) et b), individuellement et sans distinction.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale des deux tiers du capital social.

En tout état de cause, si un associé envisage de vendre des parts sociales, les autres associés ont un droit de préemption pour l'achat de ces parts dans la proportion de leur participation; si un de ces associés ne veut pas faire usage de son droit de préemption, celui-ci passe aux associés restants. Dans la présente hypothèse, le prix de cession est fixé soit d'un commun accord, sinon en observant la procédure prévue à l'article 19. Chaque associé devra avoir exercé son droit de préemption au plus tard six mois après accord sur le prix de cession.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 8. Les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les associés survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Art. 10. La société est administrée par Monsieur Patrick Bouillot et. Madame Laurence Bouchard, prémentionnés. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux administrateurs.

En cas de décès ou de démission d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

En cas d'empêchement d'un administrateur, il sera pourvu à son remplacement provisoire par décision des associés en assemblée ayant réuni 51% de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ou qu'ils jugeraient utiles à sa réalisation.

Les administrateurs peuvent acheter tout immeuble, et vendre s'ils le jugent opportun. Ils peuvent ouvrir et mouvoir tout compte bancaire, emprunter et hypothéquer.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et des administrations; ils peuvent consentir, accepter et résilier des baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugeraient convenables. Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent les comptes avec les créanciers et les débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confirmer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social est clôturé chaque année au trente-et-un décembre.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-administrateurs quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

A l'exception de la disposition spécifique de l'article 10, alinéa 3, toute décision des associés ne peut être prise qu'à la majorité des deux tiers (2/3) de toutes les parts existantes.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou à une société commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédés par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 19. Toutes contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société entre les associés ou entre les associés et un ou les administrateurs relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux (2) arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord, les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressé par lettre recommandée, la partie la plus diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

Fait à Wecker, le 29 mai 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007068938/603/103.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02707. - Reçu 31 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Trifi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.109.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Fridolin Weber-Krebs, retraité, demeurant à L-6976 Oberanven, Feltzer Haff,
Ci-après dénommé «le cédant».
- 2.- Monsieur Nicolas Weber-Krebs, commerçant, demeurant à L-6976 Oberanven, Feltzer Haff,
Ci-après dénommé «le cessionnaire».
- 3.- Monsieur Serge Moulin, commerçant, demeurant à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit la cession intervenue entre eux:

Le cédant cède par les présentes, sans autre garantie de sa part que celle de l'existence des parts cédées, conformément à l'article 1693 du Code civil, à Monsieur Nicolas Weber-Krebs, prénommé, qui accepte, les cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune qui appartiennent à Monsieur Fridolin Weber-Krebs, prénommé, dans la société TRIFI, SARL, à un prix total de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-).

La société à responsabilité limitée TRIFI, SARL, au capital de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), ayant son siège social à L-6976 Oberanven, Feltzer Haff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.109, a été constituée suivant acte notarié le 15 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 295 du 21 février 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié le 1^{er} août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 913 du 5 septembre 2003.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Monsieur Nicolas Weber-Krebs, prénommé, sera propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à compter de ce jour.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Tous les frais et honoraires des présentes sont à charge du cessionnaire, toutes les parties en étant solidairement tenues avec le notaire.

Suite à la cession de parts dont question ci-avant, l'associé unique décide de modifier la teneur de l'article 6 des statuts, et de répartir les cinq cents (500) parts représentatives du capital social de la société de la manière suivante:

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Nicolas Weber-Krebs, demeurant à L-6976 Oberanven, Feltzer Haff,

Ensuite Monsieur Nicolas Weber-Krebs, prénommé, en sa qualité de gérant technique de la société et Monsieur Serge Moulin, prénommé, en sa qualité de gérant administratif de la société, ont déclaré accepter cette cession au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispenser le cessionnaire de la signifier par huissier à la société.

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Feltzer Haff, L-6976 Oberanven vers 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Weber-Krebs, N. Weber-Krebs, S. Moulin, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15356. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007097689/7241/51.

(070110147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Energus Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 78.642.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101416/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07240. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Excellux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.918.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101417/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07037. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

New Mersey Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.513,34.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.637.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 21 juin 2007 que:

- la société CLEISTHENES LIMITED, ayant son siège social à Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2 Irlande, a cédé les 125 parts sociales qu'elle détenait dans la société NEW MERSEY LUX S.à r.l, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à The Governor and Company of THE BANK OF IRELAND, ayant son siège social à Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande

Suite à cette cession, le capital social de la société NEW MERSEY LUX S.à r.l. est détenu comme suit:

- The Governor and Company of THE BANK OF IRELAND, ayant son siège social à Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande: 125 parts sociales

La cession de parts a été dûment notifiée à NEW MERSEY LUX S.à r.l. en date du 21 juin 2007, qui l'a acceptée.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007101595/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05386C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Berac G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007101540/220/12.

(070114697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

WT Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 127.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007101541/212/12.

(070114693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Dipta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.012.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007

Les mandats d'administrateurs de Messieurs François Steil et Michel Waringo n'ont pas été renouvelés.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Marc Häfliger, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH-1162 St-Prex, Suisse;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Dr. Yves Wagner, docteur en sciences économiques, demeurant au 13, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101808/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.
